



NEOVACS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Résultats annuels 2022

- Nouvelles avancées dans les 2 programmes de recherche sur le lupus et les allergies ;
- Enrichissement du portefeuille de participations avec 34 M€ d'investissements ;
- Division par 3 de la perte nette grâce aux produits des placements financiers ;
- Forte baisse du recours à la ligne de financement.

Suresnes, le 2 mai 2023 – 8h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) présente ses résultats annuels 2022. Le rapport financier annuel a été mis à la disposition du public le 28 avril et peut être consulté sur le site Internet de la société.

Hugo Brugière, PDG de Néovacs, déclare : « Après une année 2021 placée sous le signe de la relance des activités de Néovacs, nous avons réussi une spectaculaire montée en puissance en 2022. Sur le plan clinique, nos partenariats restent prometteurs et nous permettent d'avancer méticuleusement vers une valorisation de nos actifs. Sur le plan stratégique, nous avons diversifié et enrichi notre portefeuille de participations, notamment avec la prise de contrôle de Pharnext. Enfin, sur le plan financier, nous avons démontré notre capacité à bien gérer et valoriser chaque euro injecté dans l'entreprise. Nous allons poursuivre dans cette voie en 2023 et devrions commencer à récolter les fruits de ce travail intense. »

Nouvelles avancées dans les 2 programmes de recherche sur le lupus et les allergies

En 2022, Néovacs a poursuivi ses activités sur le lupus et les allergies afin de renforcer la valeur de ses actifs scientifiques.

Pour le programme dédié au **lupus**, Néovacs et Biosense Global ont annoncé, en mars 2022, renforcer leurs interactions en signant un accord de partenariat pour permettre un transfert de technologie du produit IFN a Kinoïde dans le traitement du lupus. Cet accord a permis de reprendre le chemin des essais cliniques en Chine, entièrement pris en charge par Biosense Global, et a offert à Néovacs une nouvelle perspective de valorisation d'un actif stratégique sans aucun coût engagé.

Au début de l'été 2022, BioSence Global a informé Néovacs qu'une phase pré-IND (*Investigational New Drug*) avait été initiée avant le lancement éventuel d'une nouvelle phase IIb. Début 2023, BioScience a annoncé avoir reçu un retour positif et un feu vert de la part de la NMPA (*National Medical Products Administration*), l'autorité sanitaire chinoise, pour la soumission de l'IND. Biosense Global est donc entré dans une nouvelle phase avec la préparation de l'IND et a engagé une recherche de partenaires afin de soutenir financièrement les prochaines étapes de son développement.

En parallèle, Néovacs a renforcé sa propriété intellectuelle dans le domaine des **allergies** avec :

- La signature, en janvier 2022, de deux contrats de licence exclusive mondiale négociés avec la filiale privée de l'Inserm (Inserm Transfert), au nom de ses partenaires académiques historiques, l'Inserm et l'Institut Pasteur, sur des familles de brevets stratégiques qui définissent et protègent les travaux de développement clinique et la commercialisation de candidats vaccins dans les domaines de l'asthme et des allergies alimentaires ;
- Le dépôt, en octobre 2022, d'une demande de brevet internationale portant sur un « produit ARNm composé de séquences codant pour l'IL-4 et l'IL-13 ». L'invention ainsi protégée concerne un vaccin thérapeutique et son utilisation pour traiter des effets pathologiques associés à une expression d'IL-4 et d'IL-13 aberrantes, en particulier l'asthme, les allergies alimentaires, les réponses aux venins et la survenue de chocs anaphylactiques, la dermatite atopique, la fibrose pulmonaire et la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). Ce vaccin compléterait l'utilisation des produits Kinoïdes, déjà brevetés par Néovacs avec les équipes Inserm des Drs Laurent Reber (INSERM U1291) et Pierre Bruhns (INSERM U1222).

Enrichissement du portefeuille de participations avec 34 M€ d'investissements

En parallèle, l'activité d'investissement dans des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats-médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech), a connu une nette accélération depuis le début de l'année 2022. En 2022, Néovacs aura investi un montant total de 34 M€, principalement engagé pour accompagner :

- **MEDICAL DEVICES VENTURE**, à l'occasion de son introduction en Bourse, afin d'en faire son nouveau véhicule d'investissement privilégié dans l'univers de la MedTech ;
- **NETRI**, afin de soutenir la croissance de la société et de lui permettre de devenir le leader mondial industriel d'organe-sur-puce et d'étendre ses domaines d'applications ;
- **PHARNEXT**, afin de permettre à la société de mener à bien l'essai pivot de Phase III de PXT3003 dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A (CMT1A).

Néovacs est devenu un partenaire stratégique de Pharnext en lui accordant un financement d'un montant nominal de 21 M€, dont 17 M€ ont été engagés à fin 2022¹. A fin 2022, Néovacs a transféré cette créance à une Fiducie chargée de procéder à son *equitization* afin de récupérer le produit de son investissement et des intérêts associés selon le calendrier de mise en œuvre.

En février 2023, les actionnaires de Pharnext ont scellé le rapprochement avec Néovacs en votant la transformation de Pharnext en société en commandite par actions, dont la société Pharnext Développement, société par actions simplifiée contrôlée par la société Néovacs, est l'unique associé commandité et gérant. La gérance perçoit une rémunération fixe annuelle (0,4 M€) et pourrait percevoir une rémunération variable additionnelle indexée sur les fonds levés par Pharnext auprès d'autres partenaires que ses investisseurs actuels (1,5% du montant nominal) et sur la cession de tout ou partie des actifs de Pharnext (15% du montant au-delà de 1 M€).

Division par 3 de la perte nette grâce aux produits des placements financiers

Grâce aux produits financiers issus de ses investissements, Néovacs a généré 3,1 M€ de résultat financier au cours de l'exercice 2022 (contre une perte financière de 1,9 M€ en 2021). Dans le même temps, grâce à une gestion stricte de ses dépenses, la Société a ramené son résultat d'exploitation de -7,8 M€ en 2021 à -6,4 M€ en 2022. Ainsi, le résultat courant s'est très fortement amélioré, à -3,3 M€ contre -9,7 M€ en 2021.

¹ Étant précisé que ce financement s'entend hors celui annoncé le 19 janvier 2023.

Après prise en compte du résultat exceptionnel, sans impact sur la trésorerie, de -1,0 M€ (pénalités de conversion d'obligations sous le nominal), le résultat net ressort à -3,5 M€ contre -11,8 M€ en 2021. En 12 mois, la Société aura ainsi divisé sa perte nette par plus de 3.

Forte baisse du recours à la ligne de financement

Compte tenu de son niveau de trésorerie disponible en début d'exercice (33,1 M€), Néovacs a limité son recours à sa ligne de financement en fonds propres en 2022. Ainsi, 9 M€ ont été levés durant l'exercice (contre 46,9 M€ en 2021) et 8,8 M€ ont été convertis à fin décembre 2022 (46,2 M€ en 2021).

Ainsi, au 31 décembre 2022, Néovacs disposait de 49,5 M€ de fonds propres, d'un endettement financier brut résiduel de 1,2 M€, intégralement composé d'obligations à convertir en actions, et d'une trésorerie de 6,7 M€.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ
Relations Presse financière
dschwartz@actus.fr
01 53 67 36 35